



Atelier d'information et d'échanges sur la fluidification du commerce
intra-régional en Afrique de l'Ouest - **Gaya (24-25 juin 2011)**

RECOMMANDATIONS ET MOTIONS

Les participants, essentiellement des producteurs, commerçants, transporteurs, agents de sécurité et des douanes, professionnels des médias, techniciens de l'administration publique et représentants d'ONGs venus du Bénin, du Ghana, du Niger et du Togo ont, au terme des sessions plénières et travaux de groupe, formulé une série de recommandations. Celles-ci s'adressent aussi bien à la CEDEAO, aux Etats qu'aux autres acteurs concernés.

I. RECOMMANDATIONS

A l'attention de la CEDEAO

1. Mise en cohérence des instruments juridiques intra-communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA afin de garantir aux citoyens de la Communauté, un environnement juridique fiable et adéquat ;
2. Mise en place de comités de veille au niveau national et régional et renforcement des cellules nationales pour assurer efficacement à la fois la vulgarisation des textes et veiller à leur application et à leur respect ;
3. Evaluation périodique de la mise en œuvre des instruments juridiques communautaires ;
4. Institutionnalisation d'une semaine de l'intégration communautaire au cours de laquelle, les agents de sécurité et de contrôle frontaliers seront permutés aux postes frontaliers des différents Etats membres de la CEDEAO ;
5. Organisation d'un Forum national annuel d'information et de sensibilisation des acteurs de terrain sur les textes communautaires relatifs à la libre circulation des personnes et des biens ;

6. Elaboration / enrichissement par les pays et vulgarisation d'un guide pratique d'information sur les documents et les procédures de circulation des personnes et des biens à l'intérieur de l'espace communautaire ;
7. Mise en œuvre du plan d'action des communicateurs sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO initié lors des rencontres d'Abidjan et de Lagos (2009-2010) ;
8. Organisation d'un atelier de synthèse des trois rencontres décentralisées organisées par le ROPPA et un appui aux initiatives de diffusion de leurs résultats.

A l'attention des ETATS

1. Intégration des instruments juridiques communautaires dans le droit (législation) interne de chaque Etat membre ;
2. Institution du port de badges mentionnant les noms et prénoms des agents de sécurité et de contrôle aux postes frontaliers, notamment la police, la gendarmerie et la douane ;
3. Mise en place et / ou opérationnalisation des comités nationaux de pilotage de la libre circulation des personnes et des biens ;
4. Harmonisation, information et sensibilisation sur les droits de douanes et taxes afin de concrétiser la création du marché commun ;
5. Harmonisation, information et sensibilisation sur les amendes à payer en fonction de la nature des infractions et des moyens de leur perception ;
6. Réduction du nombre de postes de contrôle sur les corridors ;
7. Formation des agents de sécurité et de contrôle sur les droits humains et les textes y afférents ;
8. Facilitation de l'accès aux corridors et aux infrastructures portuaires par les commerçants et les transporteurs des pays de l'hinterland ;
9. Renforcement des services d'état civil pour un meilleur accès des citoyens aux pièces d'identité ;
10. Sanction des auteurs d'abus et de fraudes ;
11. Accroissement du temps d'antenne consacré à la libre circulation des personnes et des biens au niveau des médias ;

12. Intensification de la formation et de l'éducation citoyenne sur les textes communautaires relatifs à la libre circulation des personnes et des biens.

A l'attention des ACTEURS DE TERRAIN

1. Formation, information et sensibilisation des membres des associations professionnelles et autres corporations sur les textes communautaires à travers les médias ;
2. Organisation de rencontres multi-acteurs au niveau national sur la fluidité du commerce intra-régional ;
3. Sensibilisation des acteurs pour un changement de comportement, notamment au niveau du respect de la dignité humaine et des textes en vigueur ;
4. Organisation de campagnes de plaidoyer / lobbying pour amener les parlementaires à interpeller les ministres en charge de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux au niveau des pays membres et également de la CEDEAO ;
5. Restitution des résultats du présent atelier au sein de nos organisations respectives ;
6. Lutte contre l'ignorance par la promotion de l'alphabétisation ;
7. Mise en place de panneaux d'information sur les axes routiers.

II. MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Les participants à l'atelier d'information et d'échanges sur la fluidification du commerce intra-régional en Afrique de l'Ouest, tenu du 24 au 25 juin 2011, à Gaya (Niger), adressent leurs sincères remerciements :

- ❖ **A la Commission de la CEDEAO** pour le financement de ladite rencontre ;
- ❖ **Au ROPPA** pour son appui technique et le soutien à l'organisation matérielle de l'atelier ;
- ❖ **Aux autorités administratives et politiques nationales** pour avoir autorisé et soutenu la tenue de cet atelier ;
- ❖ **Aux autorités régionales de Dosso et départementales de Gaya** pour avoir honoré de leur présence les cérémonies d'ouverture et de clôture de la réunion ainsi que pour le soutien moral apporté à la rencontre ;

- ❖ **Au maire de la commune et aux populations de la capitale du Dandy** pour l'accueil chaleureux, leur hospitalité légendaire ainsi que pour les facilités accordées aux participants pendant leur séjour à Gaya.

Fait à Gaya, le 25 juin 2011

Les participants